

Séance du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-51 – Amendement au Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DDRS)

Vu l'adoption du Schéma directeur pluriannuel du DDRS par le conseil d'administration du 30 juin 2022,

Considérant la proposition d'ajouter une action 1.6 intitulée : « Mettre en place un plan de décarbonation, de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique » à l'axe 4 Environnement du schéma directeur DDRS,

Considérant que 25 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Le conseil d'administration adopte l'amendement (action 1.6) au Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale annexé à la présente délibération.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

| |
|------------------------|
| Nombre de votants : 25 |
| Pour : 25 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

| | |
|-----------------------------|---|
| AXE | GESTION ENVIRONNEMENTALE |
| Variable Stratégique | Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources |

Titre de l'action : 1.6

Mettre en place un plan de décarbonation, de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique

Description de l'action :

Rédiger le plan de décarbonation et de sobriété énergétique de l'UPHF et de son établissement composante, l'INSA HdF. Ce plan proposera des actions concrètes en termes de :

- décarbonation des activités avec la réduction ciblée de l'empreinte carbone des établissements ;
- sobriété énergétique avec la réduction de la consommation d'énergie.

Il tiendra compte des objectifs du plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR fixant à 5% par an la réduction des émissions de CO2 de l'établissement.

Le plan inclura également un volet d'adaptation au changement climatique afin d'anticiper les effets de changement climatique au sein des établissements dans le cadre du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique III (PNACC III)

Public visé par l'action :

- La communauté universitaire

Acteurs de l'action (pilote, parties prenantes) :

- Gouvernance
- Pôle DDRS
- DMLP
- La communauté universitaire
- Les autorités locales compétentes sur les sujets de réseau de chaleur urbain

Mise en œuvre de l'action (les étapes) :

- Réalisation du BEGES (Action 1.1) et bilan du plan de sobriété 2022-2024
- Création d'un groupe de travail parmi les personnels de l'université
- Ecriture du plan par le groupe de travail sous l'égide d'un comité de pilotage
- Présentation du plan aux instances des établissements
- Mise en œuvre le plan

Calendrier associé à l'action :

- Adoption du plan au plus tard en Avril 2025
- Mise en œuvre du plan de 2025 à 2027

Indicateurs associés à l'action :

- Avancement des actions du plan par leurs indicateurs propres
- BEGES réalisé annuellement

Financement nécessaire à l'action :

- Financements liés à la mise en œuvre du plan